



Séance du 17 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente de Baron sous la

PRESENTS (33) : **BARON :** Stéphanie MESNIER (suppléante d' Emmanuel LE BLOND DU PLOUY). Manuel ALONSO. **BLESIGNAC :** Jean-François THILLET. Sophie FERNANDEZ. **CREON :** Pierre GREIL. Jean-Marie RAMBAUD. Jean SAMENAYRE. Sylvie DESMOND. Mathilde FELD. **CROIGNON :** Annie MARTIN (suppléante de Frédéric COUSSO). **CURSAN :** Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX :** Bernard LE GOREC. Jacques PERCHERON. **LA SAUVE MAJEURE :** Alain BOIZARD (suppléant de Mr Alain TERRAZA) Jacques BORDE. Dany CREPEAUX. Annie BRAGATTO. **LE POUT :** Marcel COURBERES. **LIGNAN DE BORDEAUX :** Valérie CHAMPARNAUD (suppléante de Mr Jean-Paul LESTONNAT). Jean-Michel BEGEY. **MADIRAC :** Jean-Michel PASZAK. **SADIRAC :** Jean-Claude LESLOURDY (suppléant de Jacky VERDIER). Alain DARMIAN (suppléant de Jean-Louis MOLL). Alain STIVAL. Patrick GOMEZ. Jean Louis PREBOT. Laurent GUIGNES. Brigitte ABBADIE CAZIN (suppléante d'Isabelle LAFON). **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Thierry BICHAT (suppléant de Jean-Michel DOUENCE). Jean-Claude JABIOL. **SAINT LEON :** Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

EXCUSES (2) : **CREON :** Pierre GACHET. **LIGNAN DE BORDEAUX :** Françoise GUIMON.

ABSENTS (8) **BARON :** Xavier SMAGGHE. **CREON :** Pierre HUGUET. **CROIGNON :** Patrick BONNIER. **HAUX :** Nathalie AUBIN. **LE POUT :** Michel NADAUD. **LOUPES :** Michel GAUTIER. Chantal DESSENT. **MADIRAC :** Michèle BOUTANT.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie Mesnier est élue secrétaire de séance.

1) Adoption du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2009

Celui ci, après lecture commentée est adopté à l'unanimité.

2) Présentation de Monsieur Yann Breton Directeur du Syndicat Mixte GIRONDE NUMERIQUE

Dans un premier temps, Monsieur Breton procède à quelques rappels sur la création et la mise en place du syndicat mixte Gironde Numérique suivant ces quelques dates :

- 2007 : création du syndicat Mixte Gironde numérique par arrêté préfectoral.
- 25 octobre 2007 : assemblée constitutive du syndicat : élection d' Anne Marie KEISER à la présidence.
- 14 février 2008 : première réunion du comité syndical et choix du contrat de partenariat.
- 45 communautés de communes et d'agglomérations adhèrent .
- 24 juin 2009 un partenariat public/privé (PPP) est signé avec France télécom Orange : objectifs visés : **éliminer la totalité des zones blanches en 15 mois, offrir d'ici moins de 2 ans un réseau HD sur l'ensemble du territoire Girondin, et permettre l'accès au très haut débit (fibre optique) à 178 sites publics. La fibre optique (objectif débit 2Mb/s) devant, à terme équiper tous les foyers girondins ; les début supérieurs à 8Mb/s seront améliorés de 8 %.**

- **75 zones d'activités seront reliées à la fibre optique**
- Les détenteurs des 1 232 lignes « résiduelles » se verront proposer des moyens alternatifs de connexion comme les kits satellitaires
- Chacun restera libre du choix de son opérateur car le réseau sera ouvert à tous les fournisseurs d'accès.
- Pour atteindre ces objectifs, **un réseau de fibre optique de 1 060 km sera construit en Gironde** pour une participation publique de 53.4 millions d'euros, dont 40 millions financés par le CG 33, avec recours à des **sous traitants locaux**, et des entreprises locales, et utilisation maximale des réseaux et fourreaux déjà existants.
- Les travaux sont réalisés dans le cadre du PPP par la société de projet Haut Débit qui, par un transfert conclu avec le Syndicat Mixte, se substitue à France Télécom dans l'exécution du contrat de partenariat.
- **Des mécanismes de protection des collectivités vis à vis de France Télécom** sont prévus : réunions publiques : commissions de coordinations ; réunions spécifiques avec les collectivités locales, ainsi que des outils de pilotage favorisant le suivi des travaux : tableau de bord trimestriel structuré autour de 3 dimensions (business – finances – réseau) : un rapport annuel avec analyse détaillée de l'ensemble du réseau : un site Web (éligibilité et avancement du projet pour les opérateurs). www.girondenumérique.fr : un extranet pour faciliter la communication
- **L'ouverture du réseau est prévue en 2010**
- **Coût pour la Communauté de Communes du Créonnais : 30 000 €**
- **Les délégués représentants la Communauté de Communes auprès du Syndicat Gironde Numérique sont Monsieur le Gorec et Monsieur Nicolas Tarbes.**

Dans un second temps, Monsieur Breton rappelle des notions fréquemment utilisées afin de faciliter la compréhension du document expliqué :

1. **Haut débit** : offre confort et gain de temps dans l'utilisation d'internet que ce soit dans le cadre professionnel ou personnel : il permet aux utilisateurs d'internet de se connecter au réseau plus rapidement.
2. **Comment le réseau internet est il construit ?**
Il est constitué principalement de fourreaux enterrés. Dans ces fourreaux passent la fibre optique et les fils de cuivre téléphoniques. Plus la ligne est éloignée du répartiteur, moins le signal est important : au delà de 6 km on parle de zone d'ombre.
NRAZO : Nœud de répartition d'alimentation des zones d'ombre.
3. **Dégroupage** : une ligne téléphonique est dégroupée lorsqu'elle est raccordée par un opérateur alternatif, c'est à dire différent de France Télécom opérateur historique. La ligne est donc « louée » à France Télécom et est connectée au réseau de l'opérateur alternatif au niveau du central téléphonique local (répartiteur).
4. **Zone blanche** : c'est une zone du territoire sur laquelle les particuliers et les entreprises n'ont pas accès à l'internet haut débit.
5. **Zone grise** : c'est une zone du territoire sur laquelle le débit numérique n'est pas suffisant pour passer en haut débit.

3) Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2eme classe à temps complet (délibération n°40/11/09)

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

1 – La suppression d'un emploi d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à compter du 29 Décembre 2009.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondant

4) Création d'un poste contractuel contrat à durée déterminée de trois ans à temps complet, poste de Chargée de Mission (délibération n°41/11/09)

Monsieur le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- *La création d'un poste de Chargé de Mission « contractuel » à durée déterminée de trois ans renouvelable tous les ans à temps complet à compter du 29 Décembre 2009.*
- *De modifier ainsi le tableau des emplois.*
- *D'inscrire au budget les crédits correspondants.*

5) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet 5/35^{ème} (délibération n°42/11/09)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/6^{ème} et 7^{ème} alinéas,

Vu le décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps non complet chargé de l'entretien des locaux de la Communauté de Communes du Créonnais,

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée,

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, les membres communautaires présents ou représentés,

Décide :

- *la création à compter du 17 Novembre 2009 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet soit 5/35^{ème} hebdomadaires, conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois de la filière technique.*

Précise

- *que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article 3/6^{ème} et 7^{ème} alinéas de la loi du 26 janvier 1984.*
- *que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297 majoré 282.*
- *que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.*

Dit

- *que les crédits correspondants seront prévus au budget 2009.*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision, informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

6) Reversement de la participation CAF et MSA REVERSEMENT PARTICIPATION C.A.F et MSA de Gironde aux périscolaires des communes – année 2008 (délibération n°43/11/09)

Le contrat « Enfance Jeunesse » signé en Septembre 2006, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde et la Communauté de Communes du Créonnais propose sa liquidation financière 2008 – 2009 sur la base d'un calcul de fréquentation établi par la C.A.F. (et qui par conséquent est indéniable).

Il est rappelé que cette liquidation fait apparaître un désengagement de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales mais l'impact s'en trouve atténué par une nouvelle participation de la M. S. A. sur l'ensemble du contrat 2006 – 2009 et une dégressivité de la prestation C.A.F.

Le montant total de la Prestation de Service Enfance Jeunesse 2008 s'élève à :

- CAF 2008 réel + dégressivité pour les 4 APS = **41 653.44€**
- MSA 2008 pour les 4 APS = **2645,32€**

Monsieur le Président propose la répartition relative aux actions du périscolaire aux communes concernées comme suit :

Périscolaire de CREON	Commune CREON	12 357.53 €
Périscolaire de LIGNAN de BX	Commune de LIGNAN de BX	5529.26 €
Périscolaire de SADIRAC	Commune de SADIRAC	10 418.06 €
Périscolaire de BARON	Commune de BARON	15 993.91 €

Soit un total de 44 298.76 €

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité,

- *acceptent la répartition des prestations C.A.F & M.S.A. pour l'année 2008 ci-dessus énumérée aux communes concernées par les actions Périscolaire.*

7) Relais Services Publics, aide financière 2009- Fonds National d'Aménagement et de développement du territoire (délibération n°44/11/09)

Vu la Charte sur l'organisation de l'offre de services publics et au public en milieu rural appelée plus communément Relais Services Publics (R.S.P),

Vu la délibération n° 069/2006 du Conseil communautaire en date du 15 Décembre 2006 relative au lancement de la procédure de labellisation du Point Rencontres Services du Créonnais,

Vu la Délibération n° 55/09/2008 du Conseil communautaire en date du 16 Septembre 2008 relative à la confirmation de demande de labellisation,

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de déposer une demande d'aide financière pour l'année 2009 au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (F.N.A.D.T.) au vu des documents financiers joints au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président :

- *à déposer une demande d'aide financière pour l'année 2009 au titre du F.N.A.D.T*

- *A signer tous documents se référant à ce dossier.*

8 DIVERS

8.1) Vœux 2010

Monsieur le Président annonce que le tableau des vœux de fin d'année va être transmis rapidement à chaque mairie du territoire. Il rappelle également que les vœux de la Communauté de Communes se dérouleront le 2 janvier 2010 à partir de 18h à Haux.

8.2) Exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti pour l'agriculture biologique

Monsieur le Président annonce que la Communauté de Communes a reçu fin octobre un courrier de Monsieur Lafon (exploitant agricole Légumes Oubliés de Sadirac) qui sollicite pour l'agriculture biologique une exonération, pendant cinq ans de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (cf article 133395 G du Code Général des Impôts). Monsieur le Président rajoute que l'accord de principe a été récemment acté par le conseil municipal de Sadirac.

Compte tenu du délai d'application et de la vérification préalable auprès des services fiscaux, une délibération étendue à des communes favorables à cette exonération pourra être envisagée Octobre 2010 (sous réserve de l'accord préalable des communes concernées), afin que cette disposition soit effective au 1^{er} janvier 2011.

Les élus présents sont d'accord sur le principe : un courrier d'information sera adressé en ce sens à monsieur Lafon .

8.3) Aires viticoles du Scot

Monsieur le Président rappelle que des communes ont reçu de la part du Sysdau des cartes permettant de recueillir les propositions d'ajustement à la marge des périmètres de protections viticoles.

Rappelant que la Communauté de Communes n'a pas la compétence SYSDAU dans ses statuts puisque seules 9 communes sur 14 sont incluses dans l'aire du SCOT, Monsieur le Président encourage les communes à répondre au Sysdau avec saisine concomitante des syndicats d'appellation pour la protection des aires d'appellation .

8.4) Exposé de chaque Vice- Président

8.4.1) Exposé de Monsieur le Président pour « le compte » de Monsieur le Vice -Président en charge des finances.

Monsieur le Président mentionne qu'un projet de réaménagement de l'esplanade de la salle multisports est prévu pour faciliter le stationnement, sous réserve de l'avis technique de la société STR (qui a réalisé ce terre-plein) pour la portance des cars, après consultation du SDIS sur les modalités d'accès des véhicules de secours.

8.4.2) Exposé de Monsieur le Vice -Président en charge du Développement Durable et des relations avec le Pays

Monsieur le Vice- Président rappelle que se sont organisées deux réunions publiques dans le cadre de l'expérimentation d'un Espace Info Eau Energie sur le territoire de l'entre deux mers, dont une sur le Créonnais, le jeudi 5 novembre 2009. Une permanence gratuite à destination des particuliers intéressés a également eu lieu le mardi 10 novembre à la Mairie de Haux avec le CREAQ. L'animateur de ces temps d'échanges a signalé que cette expérience a été positive pour les communautés de communes participantes puis que vingt trois personnes se sont déplacées au sein des différentes permanences. Monsieur le Vice- Président espère que cette expérience se renouvellera en 2010 : une réponse sera donnée courant mars 2010.

Monsieur le Vice- Président indique que la Commission Développement Durable s'est réunie quelques jours auparavant. Des pistes d'actions s'insérant dans le cadre d'actions de l'agenda 21 communautaire sont envisagées tout comme son axe constitutif autour de l'économie. Cette thématique principale sera évidemment déclinable sous forme de « chapitres » transversaux (santé, transport..).

La prochaine réunion aura lieu le 23 novembre à 18h30 à la mairie de Croignon et la commission accueillera lors de ce temps d'échanges, Monsieur le Maire de Baron et deux de « ses » élus. En effet, la commune souhaite l'aide de la Communauté de Communes pour leur 2^{ème} salon du Développement Durable.

Concernant le programme européen Leader, piloté par le Pays Cœur Entre Deux Mers, Monsieur le Vice- Président rappelle qu'il n'y a pas d'informations supplémentaires à rajouter depuis le dernier conseil communautaire.

Il termine sa présentation en annonçant qu'il transmettra à chaque commune la note de synthèse et d'avis rédigée par Monsieur Lafontana (Président de l'atelier territorial Entre - Deux-mers du Sysdau) en octobre 2009, sur le diagnostic territorial du SYSDAU relatif à l'Entre deux Mers, dans le cadre de la révision du SCOT.

8.4.3) Exposé de Madame la Vice- Présidente en charge du social et de la solidarité

Madame la Vice- Présidente fait savoir que le CIAS est sollicité par des communes qui ne font pas parties de la Communauté de Communes dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence. Le CIAS est contraint de refuser ces demandes car il n'y a actuellement pas assez d'hébergeurs dans le dispositif . Elle informe l'assemblée qu'elle recherche actuellement avec Madame Dubos de nouveaux hébergeurs .

Madame la Vice- Présidente rappelle que le logement Emmaüs (cf Saint Genès de Lombaud) n'a pas la même vocation que le système d'hébergement d'urgence. En effet le logement Emmaüs répond à une situation de précarité: la période d'hébergement est plus longue .

Monsieur le Deuxième Vice- Président rajoute, à titre d'exemple d'application, que la commune de Lignan de Bordeaux a eu recours au protocole d'urgence afin de reloger temporairement un administré. Attestant de l'efficacité de ce dernier, il propose que soit réalisé un document qui recense l'ensemble des démarches à suivre : ce document est en cours de réalisation.

En dernier lieu, elle rajoute que se dérouleront le lundi 7 décembre et le mardi 8 décembre les réunions de la commission CIAS (portage de repas à domicile) et celle de l'Enfance Jeunesse.

8.4.4) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la vie associative

Monsieur le Vice- Président annonce qu'ont été envoyées le 30 octobre 2009 à l'ensemble des associations d'intérêts communautaires, les dossiers de bilan d'activités 2009 à renseigner (leur retour est prévu le 20 novembre 2009).

Ce dossier doit ainsi regrouper un bilan d'actions 2009, un projet prévisionnel pour 2010, une fiche de renseignements complétée par le Président, les statuts de l'association ainsi que la copie de sa déclaration faite auprès de la Préfecture. A ce jour, seuls trois dossiers sont revenus et la commission « Vie associative » étudiera ces documents le 26 novembre 2009. La liste d'associations et de manifestations d'intérêt communautaires 2010 sera arrêtée au prochain conseil communautaire suite aux propositions de la commission.

Enfin, Monsieur le Vice- Président fait savoir que la clôture de l'opération « Abécédaire » aura lieu le 21 novembre au centre culturel de Créon et que la restitution de la phase 2 de l'Etude du Cabinet d'Emergences Sud est prévue le 7 décembre.

8.4.5) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la communication

Monsieur le Vice- Président fait savoir que la réalisation du Portail Internet évolue dans les délais annoncés et que le site devrait être mis en ligne avant la fin de l'année. Une réunion de « relecture » de la commission communication aura d'ailleurs lieu avant sa mise en service.

Monsieur le Vice- Président rajoute que le Mag 19 est à disposition des communes pour distribution. Le Conseil Général l'a félicité pour l'importance accordée à Gironde Numérique dans cette publication.

8.4.6) Exposé de Monsieur le Président et Monsieur le deuxième Vice- Président pour le compte de Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique, Touristique et Patrimoine.

Monsieur le Président rappelle que la Taxe de séjour est effective depuis le 1^{er} novembre 2009 et que la Communauté de Communes a délégué à l'OTEM (cf délibération n°38/10/09 du 20 octobre) l'externalisation du suivi et de l'animation de cette perception financière. De même, il rajoute que les fiches de signalétique ont été renvoyées par l'ensemble des communes et que la majorité des acteurs économiques du territoire a également retourné progressivement la fiche n°6 qui les concerne .

Monsieur le deuxième Vice- Président fait savoir qu'un contrat a été signé entre la Région Aquitaine et le Pays Cœur Entre deux Mers dans le cadre de l'OCM (Opération Collective de Modernisation). Dans le cadre de ce dispositif, de nombreuses entreprises du territoire ont été questionnées par la Chambre des Métiers, via le Pays Cœur Entre deux Mers.

De même, Monsieur le Vice- Président rappelle qu'il est possible de contacter Claire Jauhault Chargée de Mission Economie au pays Cœur Entre Deux Mers pour plus d'informations sur ce sujet. En effet la Communauté de Communes met en place dès à présent un partenariat avec le Pays Cœur Entre deux Mers pour la réalisation de projets à caractère économique.

8.4.7) Exposé de Monsieur le Président pour le compte de Monsieur le Vice- Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement, de l'urbanisme et des services publics.

Monsieur le Président annonce l'inauguration du logement Emmaüs de Saint Genès de Lombaud, manifestation qui aura lieu le 21 décembre à partir de 18h30.

8.4.8) Exposé de Monsieur le Vice- Président en charge de la voirie, des déchets et de l'eau

Monsieur le Vice- Président signale que la Communauté de Communes est en attente de documents de la Banque Populaire du Sud Ouest avant démarrage des opérations de remise en état de la « voirie communautaire » avant rétrocession aux 4 communes concernées.

Concernant l'activité gestion des déchets du secteur du plan départemental auquel la Communauté de Communes appartient, il rajoute également que les discussions pour créer un nouveau site d'enfouissement des déchets se poursuivent.

Fin de séance 22h15